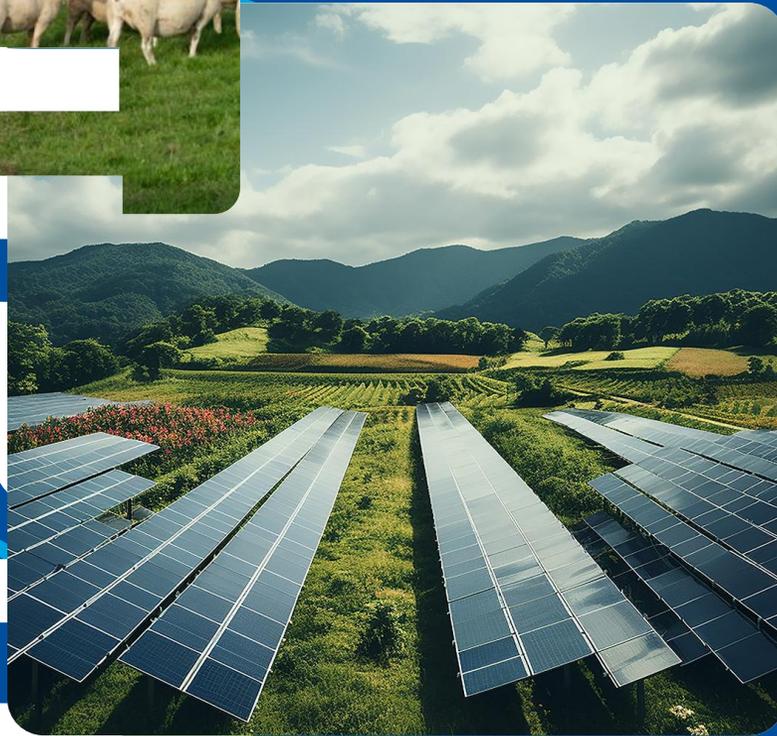




Projet de parc agrivoltaïque de MUSIGNY

12 JUIN 2025 – Comité de projet

Musigny



- 01** Qui sommes-nous ?
- 02** Notre approche de l'agrivoltaïsme
- 03** Présentation du projet de Musigny
- 04** Etude environnementale et paysagère
- 05** Synthèse



01

LES COMITES DE PROJET DE LA LOI APER

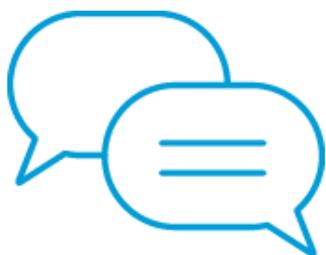


Les comités de projet de la loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- Le Préfet,
- La Direction Départementale des Territoires
- Le Président de la chambre d'agriculture
- Les propriétaires,

Membres de droit

Membres invités

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



02

QUI SOMMES-NOUS ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

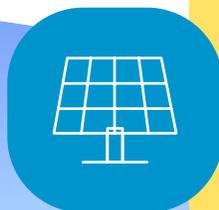
EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



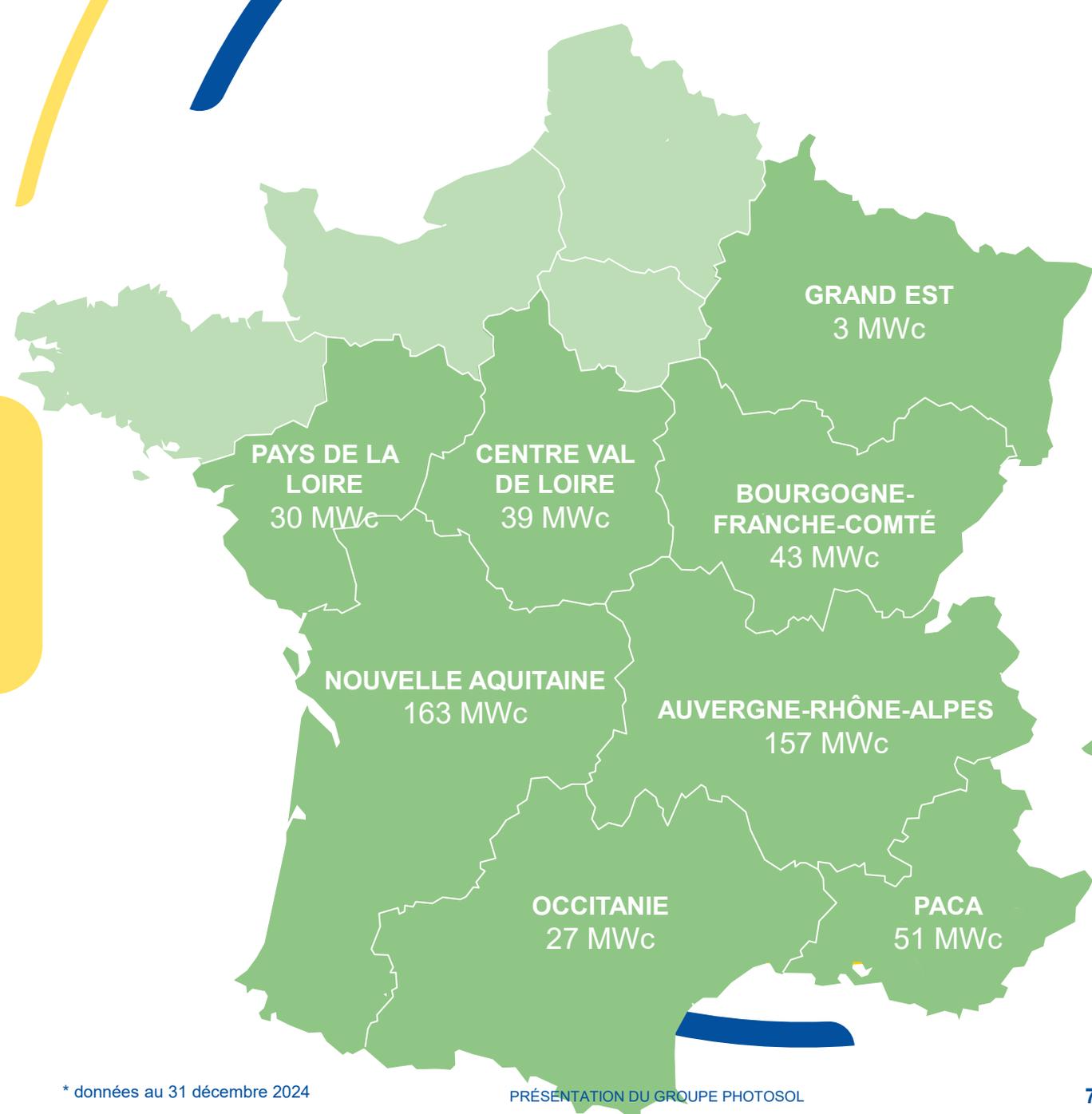
Un maillage énergétique sur le territoire.



513

MWc

en exploitation
en France

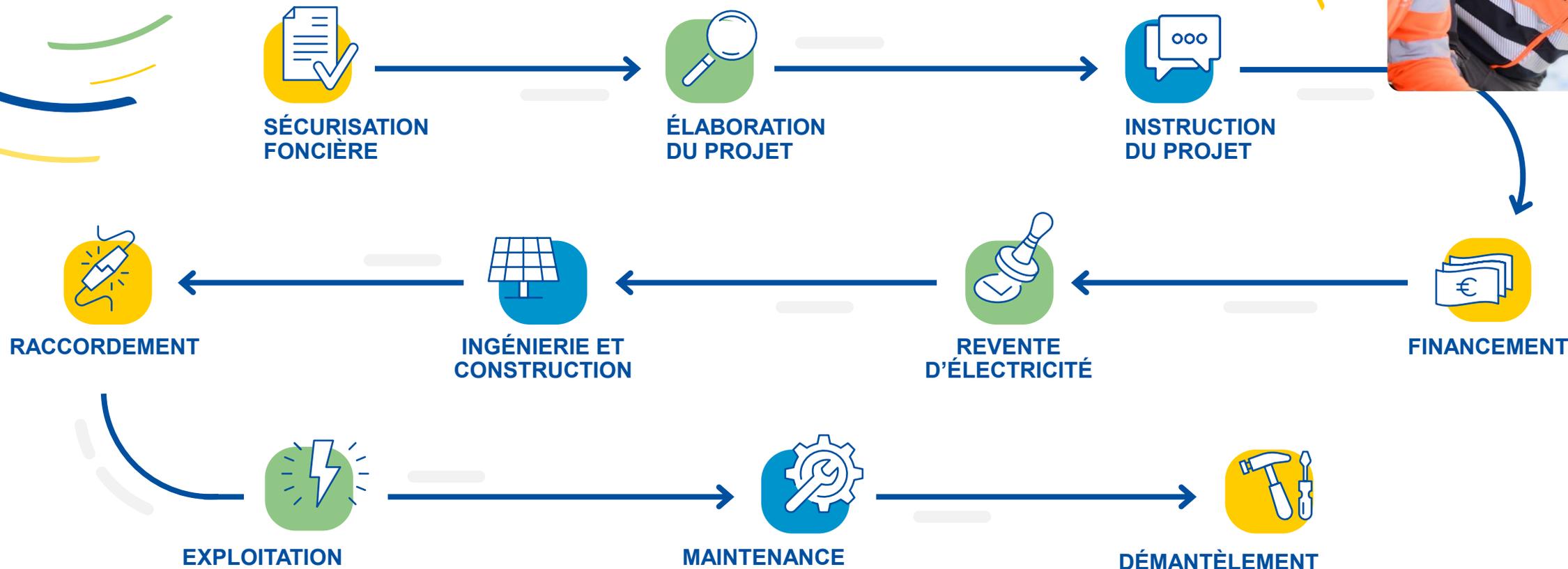


* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape du projet





03

NOTRE APPROCHE DE L'AGRIVOLTAÏSME



Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles

- Au niveau national :
 - ✓ Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).
- Au niveau départemental :
 - ✓ Respect des attentes de la profession agricole portées par la chambre d'agriculture
- Au niveau de l'exploitation :
 - ✓ Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

LA DÉFINITION DE L'AGRIVOLTAÏSME

L'installation photovoltaïque doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :

- **amélioration du potentiel** et de l'impact agronomique ;
- adaptation au **changement climatique** ;
- **protection** contre les aléas ;
- amélioration du **bien-être animal**.

L'installation photovoltaïque doit également être réversible et doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale.



Un projet agrivoltaïque incluant l'agriculteur au cœur du processus de développement

- ✓ **Pas de projet sans agriculteur** (nous travaillons avec les acteurs locaux pour aider à installer de jeunes agriculteurs sur le projet)
- ✓ Travail basé sur les besoins de **l'agriculteur** lui assurant un parc adapté et fonctionnel à ses besoins
- ✓ Travail avec des **bureaux d'études indépendants** validant la pérennité du projet agricole

De plus:

- ✓ **Concertation avec toutes les parties prenantes des projets** : agriculteurs, chambres d'agriculture, propriétaires, groupements de producteurs, coopératives, ...
- ✓ Photosol est particulièrement attentif au **renforcement des filières locales** tout en étant vigilant à **ne pas déséquilibrer l'économie du territoire**



Les études de l'INRAE sur la pousse de l'herbe sous les panneaux

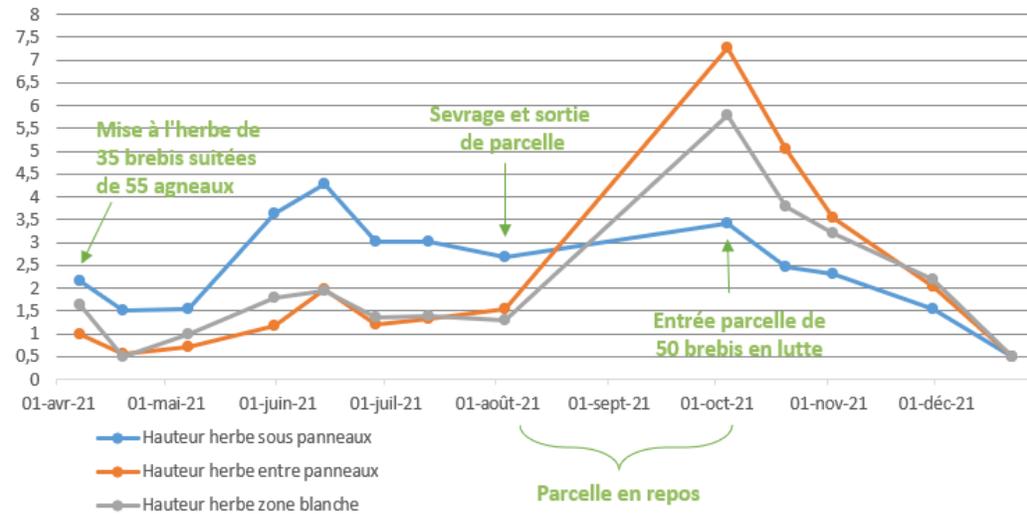
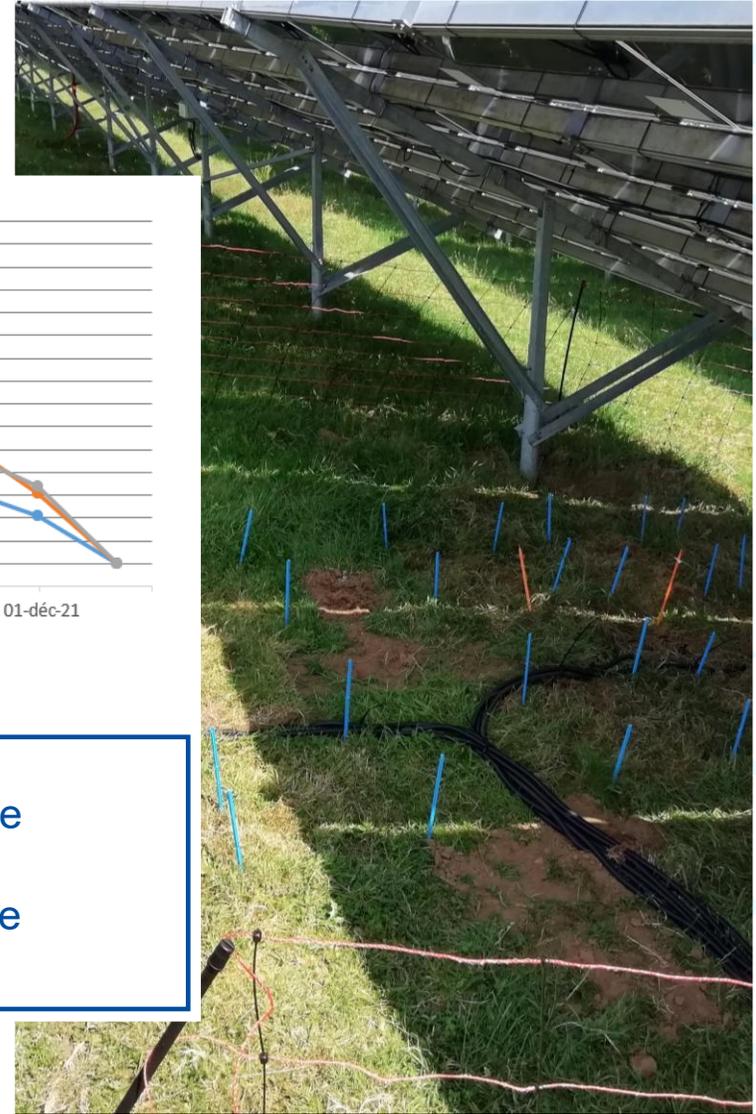
INRAE

DP énergie
environnement

2 parcs agriPV :

- Braize (03) - JPEE

- Marmanhac (15) - Photosol, depuis 2020



- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Le poids des agneaux sous les panneaux

Suivi de deux lots d'agneaux dans la Nièvre, en parc photovoltaïque et sur terrain à nu (témoin) : mis à l'herbe et sevrés aux mêmes dates et âges, et chargements identiques

- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
 - ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin

Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suitées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	



04

**PRÉSENTATION DU
PROJET DE MUSIGNY**



La localisation et les principales caractéristiques du projet



Localisation
BFC : Côte-
d'Or



Surface à
l'étude
51 ha
Surface
clôturée
31,6 ha



Nature
Prairies
permanentes



Projet
agricole
Ovin et
Bovin



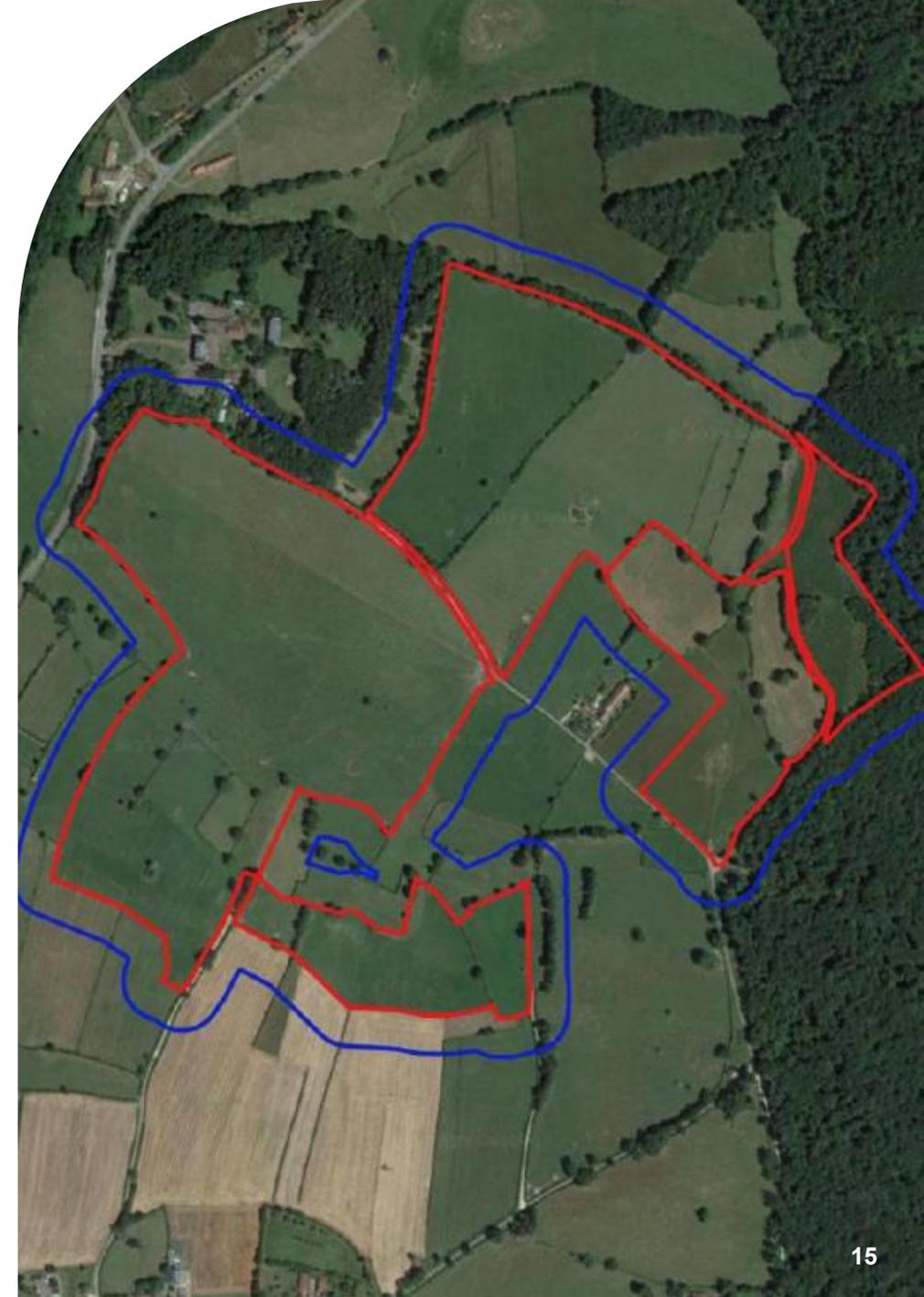
Urbanisme
Zone Agricole,
RNU sur la
commune de
Musigny



Puissance
18,43 en
Trackers



Cout prévisionnel
du projet
17 M



Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Critère énergétique :

- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique Absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Le site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT),

Critère agricole :

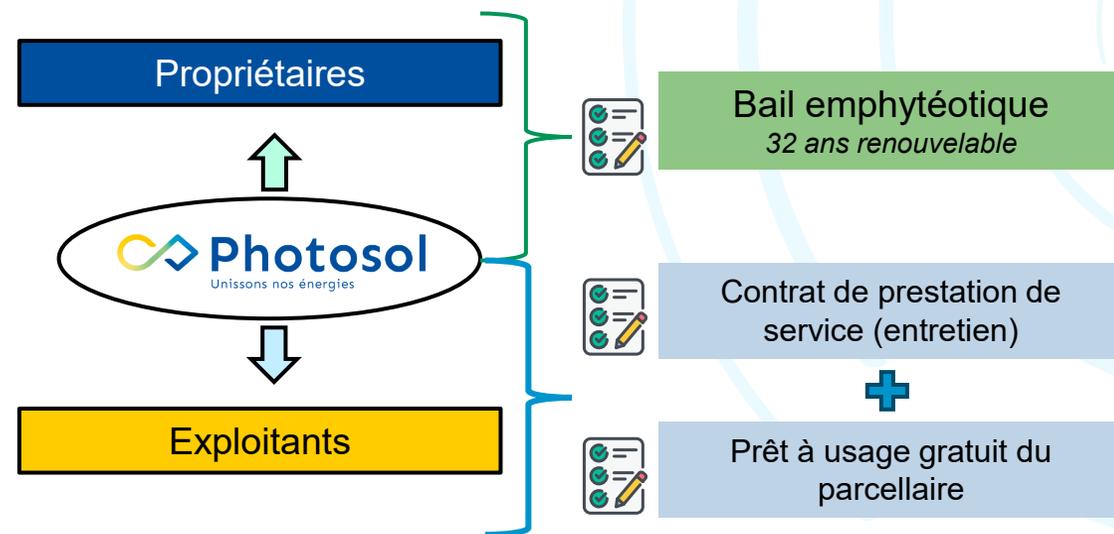
- Une pratique agricole compatible avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Des terres à faible potentiel agronomique
- Un terrain adapté à la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Une installation qui permettrait de pérenniser une exploitation agricole



Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans un projet collectif

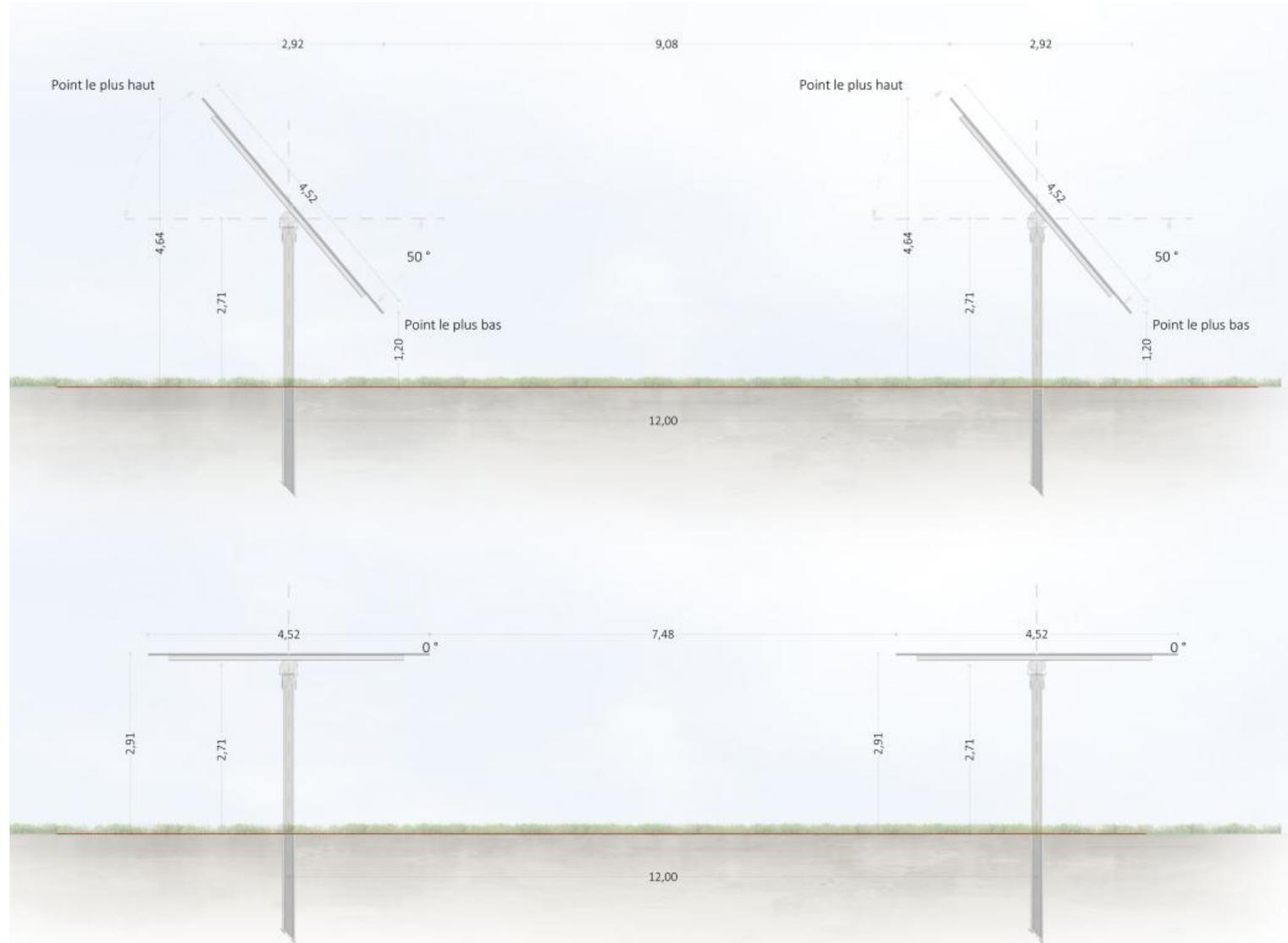
- **Objectif du projet agrivoltaïque** : Un projet collectif de consolidation et de transmission d'exploitation ovine et bovine
- **Exploitation ovine d'Axel Bigeard (installé en 2019)**, ovins allaitants sur 60ha, dont 14 ha sur le projet
- **Exploitation bovine de Pascal Bize**, en bovins allaitants sur 140 ha avec volonté de transmettre à son fils dont 15 ha sur le projet
- **Parcelles de la commune Axel Bigeard** : 2 ha sur le projet.
- **Projet agricole envisagé** :
 - Production ovin viande et bovin viande
 - Pâturage tournant en zones délimité en clôtures mobiles pour l'atelier ovin
- **Etude du projet en cours** :
 - EPA (Agro-solution)
 - Étude de sol (Valterra)
 - Etude d'impact environnementale (Ora Environnement)

Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle à l'étude	Surface clôturée de la parcelle dans le projet
ZC2 (partie nord)	21,79	14,3
ZB3	15,65	14,91
A246p (partie hors les bois)	2,92	2,46
TOTAL		31,6



Une technologie adaptée aux besoins d'une exploitation bovine et ovine et un écartement compatible avec l'activité de fauche

- ✓ Ecartement pieux à pieux: 12m et 12,5m
 - ✓ Bridage ovins : 1,20m du sol
 - ✓ Bridage bovins : 2,20m du sol
 - ✓ Hauteur de l'axe de rotation: 2,70

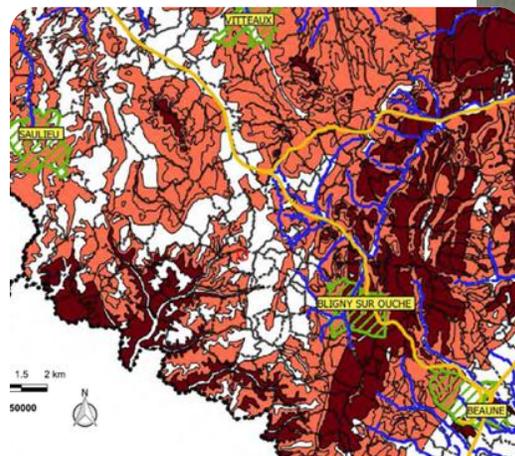
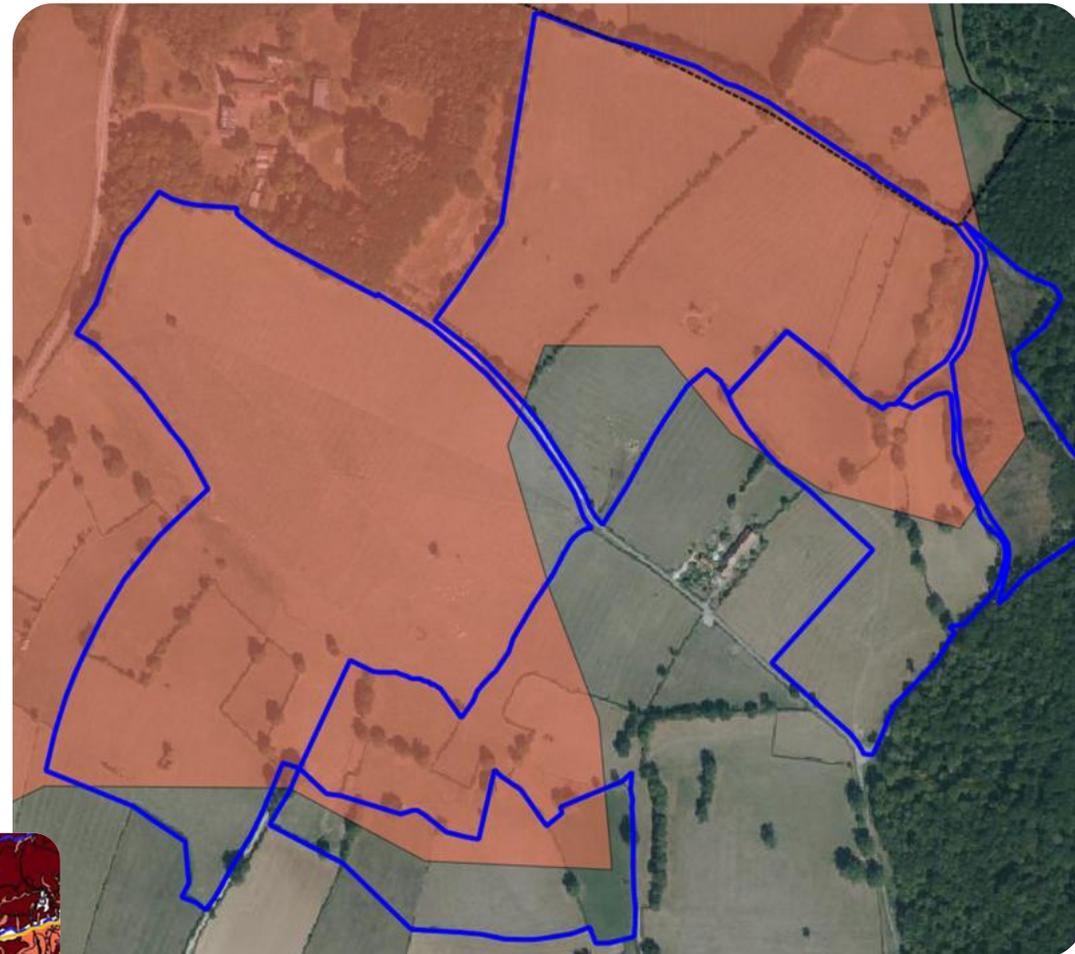


La charte de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

► les zones marron foncé où au moins 81% des sols sont à faible potentiel. Dans ces zones les projets sont envisageables,

► les zones orange où 10 à 80% des sols sont à faible potentiel. Dans ces zones, la variabilité du sol est trop importante, et une expertise pédologique est nécessaire pour statuer sur la faisabilité du projet. Elle devra nécessairement être réalisée ou validée par la chambre d'agriculture,

► les zones blanches où les projets de centrale solaire au sol ne pourront pas s'implanter.



Le résultat des analyses agro-pédologiques

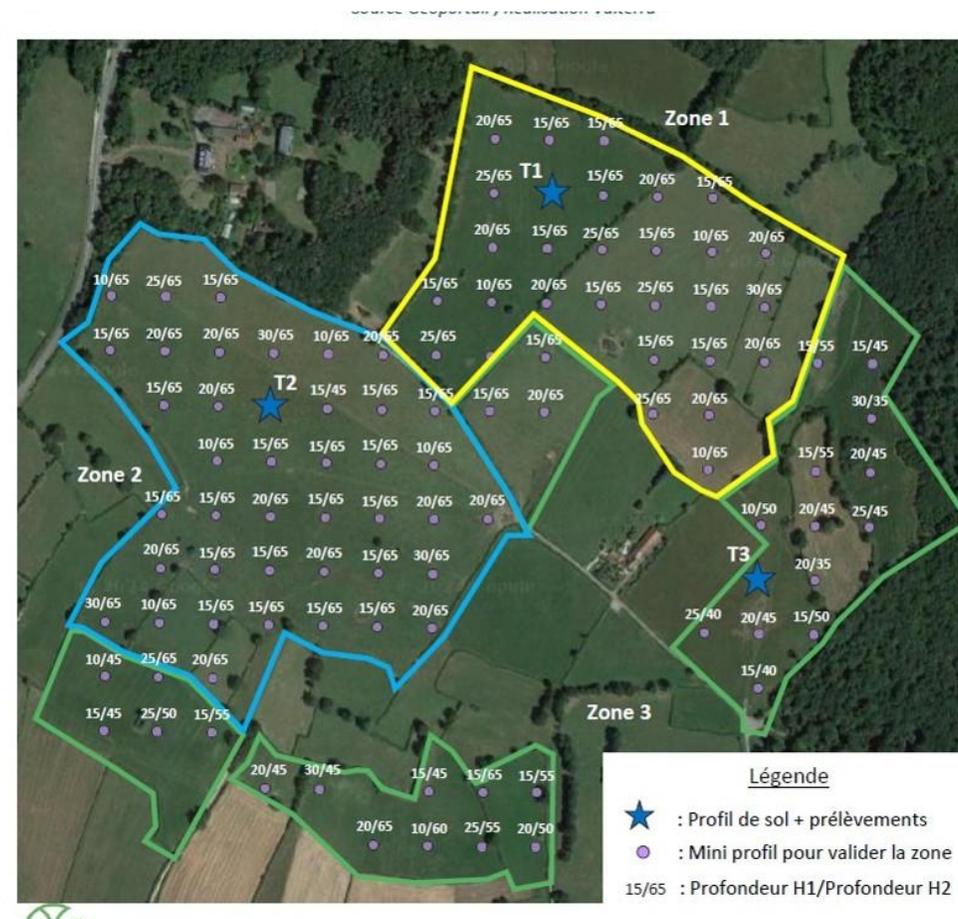
D'après la méthodologie d'évaluation du potentiel agronomique des sols utilisée, l'ensemble des sols de la zone d'étude présente un potentiel satisfaisant (zone 2) à bon (zones 1 et 3). Toutefois, le contexte rédoxique de la zone d'étude est à mettre en avant. En effet, en l'état actuel de la parcelle (sans drainage) l'impact sur les cultures est très important. Le sol est engorgé une bonne partie de l'année ce qui impacte les rendements ainsi que la mise en place des cultures.

En conclusion, le dernier facteur concernant la gestion de l'eau est le plus limitant sur le site d'étude mais il ne faut pas oublier les carences en phosphore ni le fort taux de Matières Organiques qui indique un dysfonctionnement du sol. Il faudra donc privilégier le maintien des prairies afin de ne pas trop impacter le bilan économique des parcelles

Tableau 9 : Réserve Facilement Utilisable (RFU) des zones du site d'étude

Source : Valterra MO

Zone	Prélèvement	Horizons	Epaisseurs de l'horizon (cm)	RU moyen (mm/cm)	Eléments grossiers (%)	Coef. Enracinement	RFU de l'horizon (mm)	RFU du profil (mm)
Zone 1	T1H1	1	15	2	20%	0,67	16,0	39,2
Zone 1	T1H2	2	60	1,45	20%	0,33	23,2	
Zone 2	T2H1	1	15	1,5	20%	0,67	12,0	41,3
Zone 2	T2H2	2	55	2	20%	0,33	29,3	
Zone 3	T3H1	1	20	2	20%	0,67	21,3	45,3
Zone 3	T3H2	2	45	2	20%	0,33	24,0	

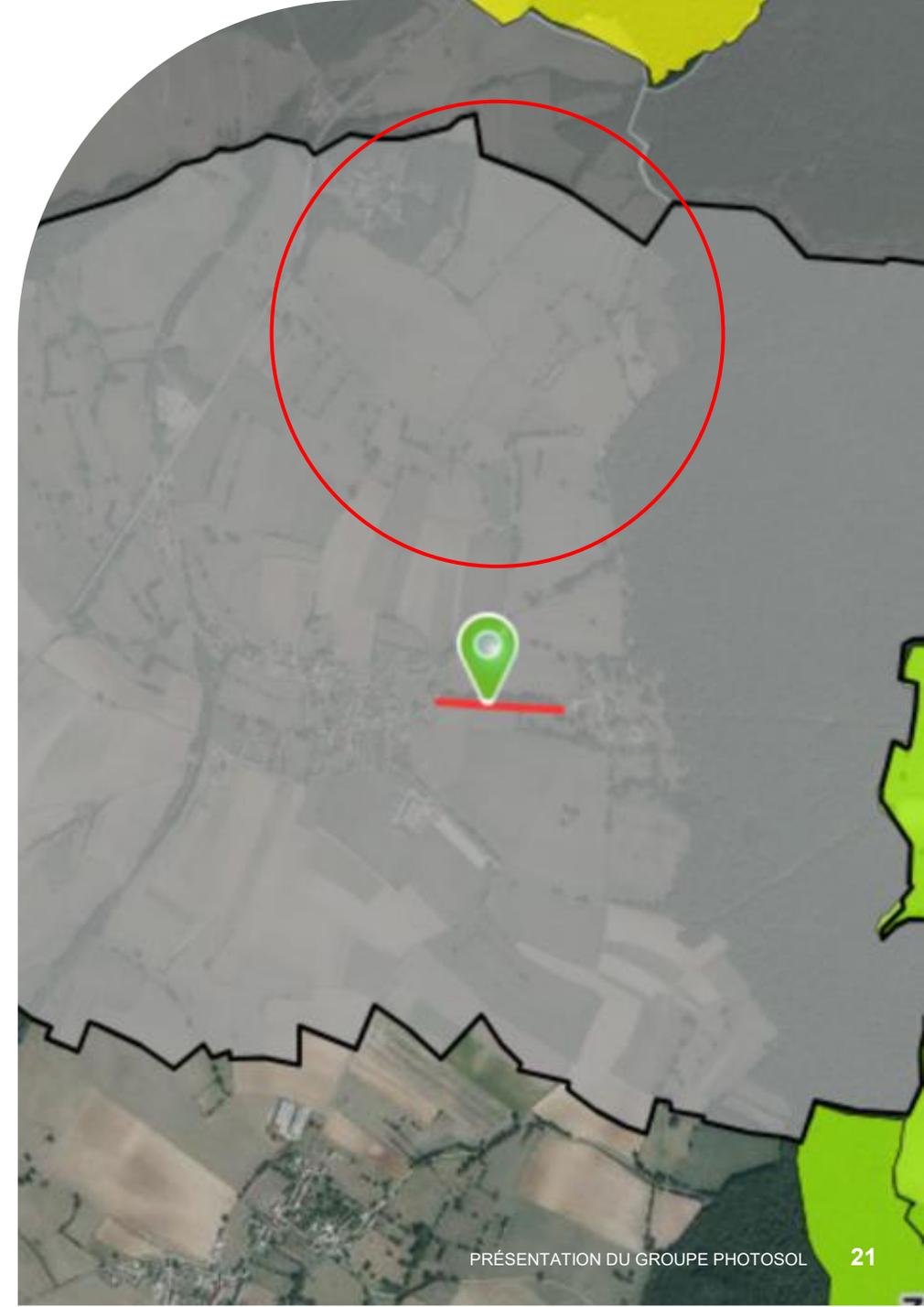


Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur

Zonage urbanisme en vigueur : **RNU sur la commune de MUSIGNY**



Zone agricole : Le projet doit être compatible avec l'activité agricole, pastorale ou forestière





05

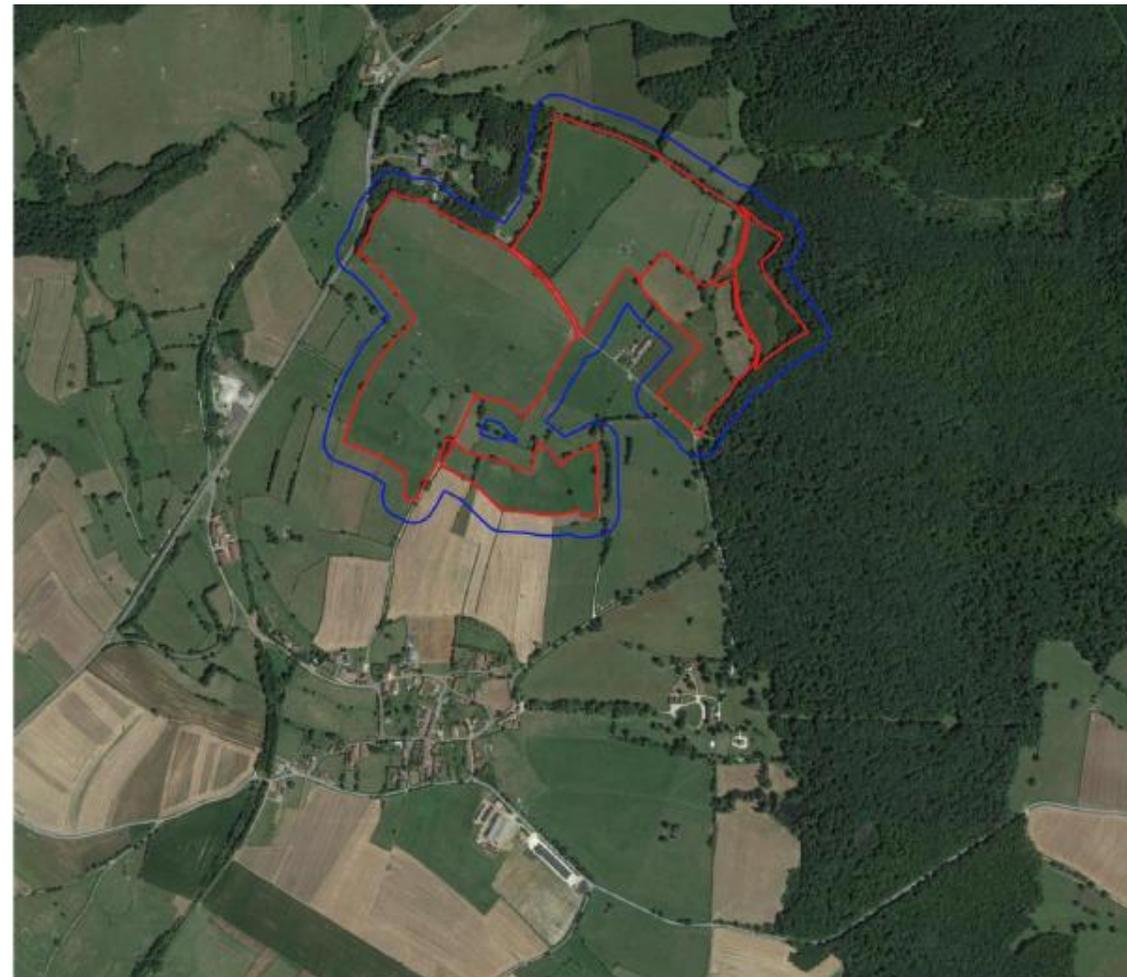
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



Le volet naturel de l'étude d'impact

Le volet naturel de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études **ENVOL ENVIRONNEMENT**.

21 inventaires ont été réalisés sur la zone d'étude entre mai 2023 et juin 2024, dans des conditions météorologiques favorables.



Carte 3 - Présentation de l'aire d'étude immédiate – BD ORTHO

Légende

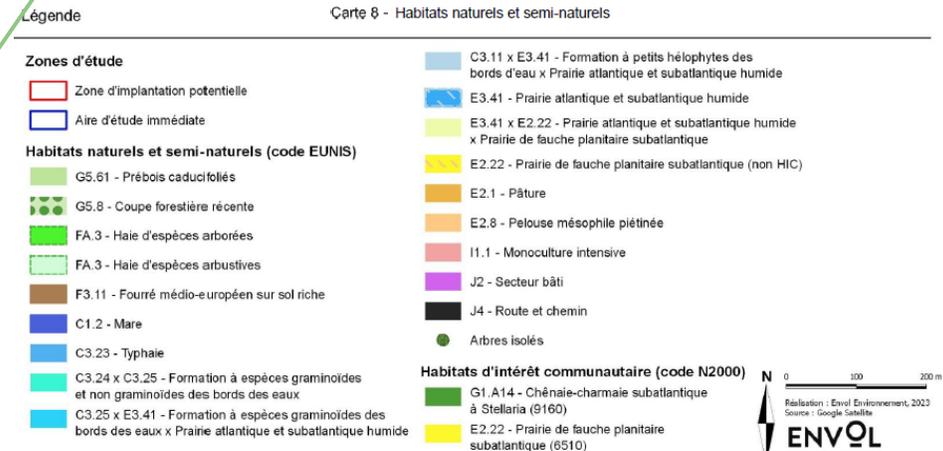
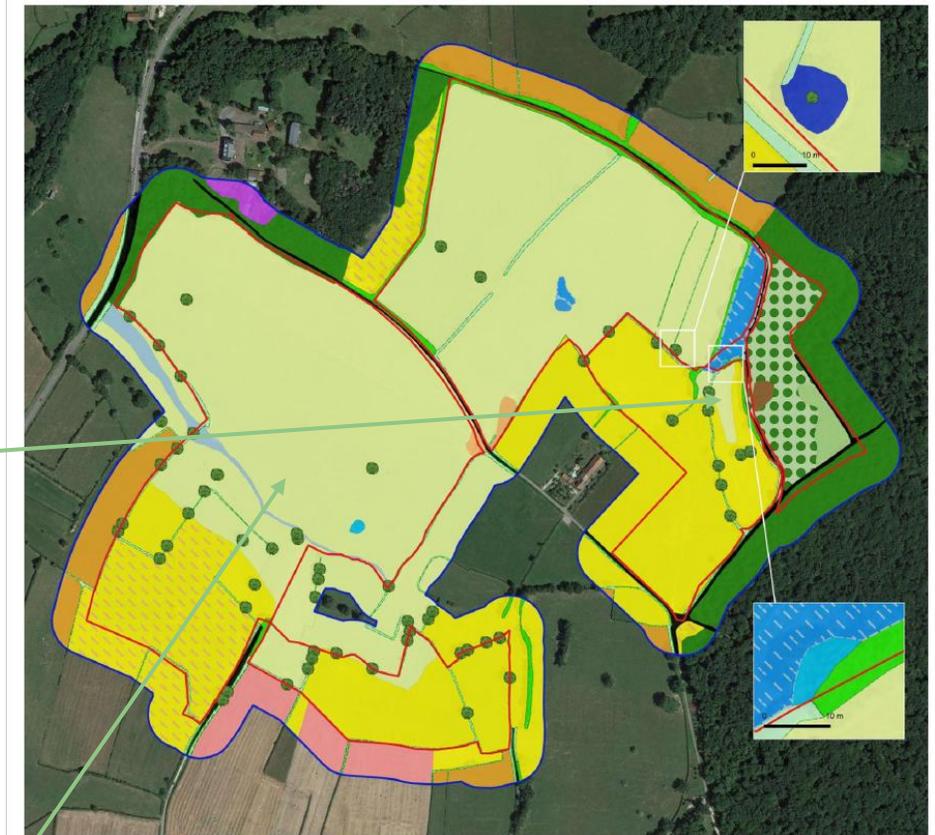
Zones d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate



Les habitats et la flore

- Site principalement constitué de **prairies atlantique et subatlantique**, à enjeu modéré.
- Entouré par des haies, des boisements, deux mares, à enjeux modérés.
- Une espèce patrimoniale *Oenanthe peucedanifolia*, espèce « quasi menacée » 55 pieds environ.

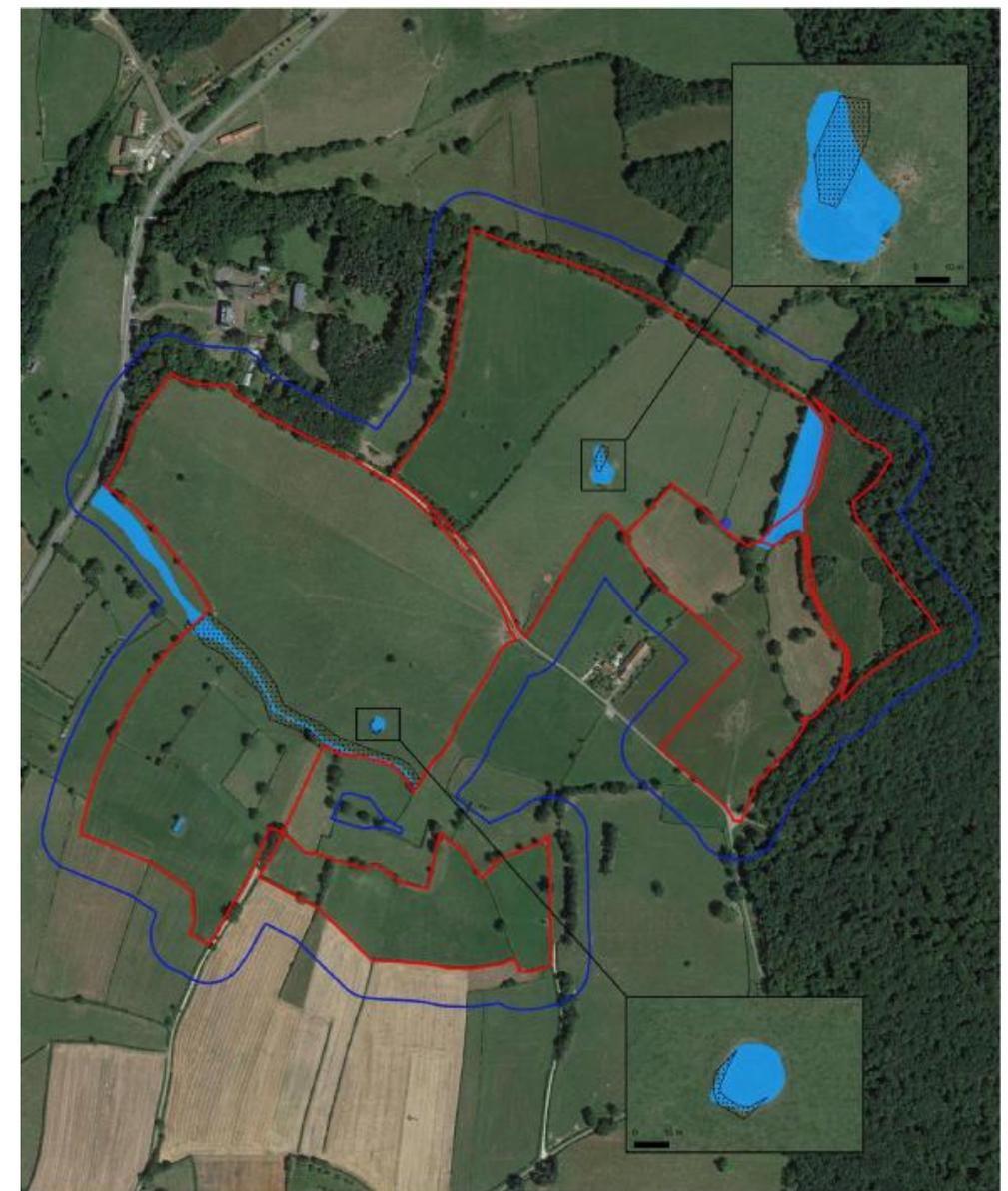


Les habitats à enjeux fort et assez forts sont évités.



Les zones humides

- 50 sondages pédologiques ont été réalisés sur site, dont 11 sondages positifs pour hydromorphie soit 0,90 ha (1,76% de la superficie total de la ZIP).
- 27 espèces végétales et 5 habitats répertoriés sur site sont caractéristiques des zones humides. Soit 0,81 ha de la ZIP.
- Au total, **1,71 ha de la zone d'implantation potentielle sont en zones humides**

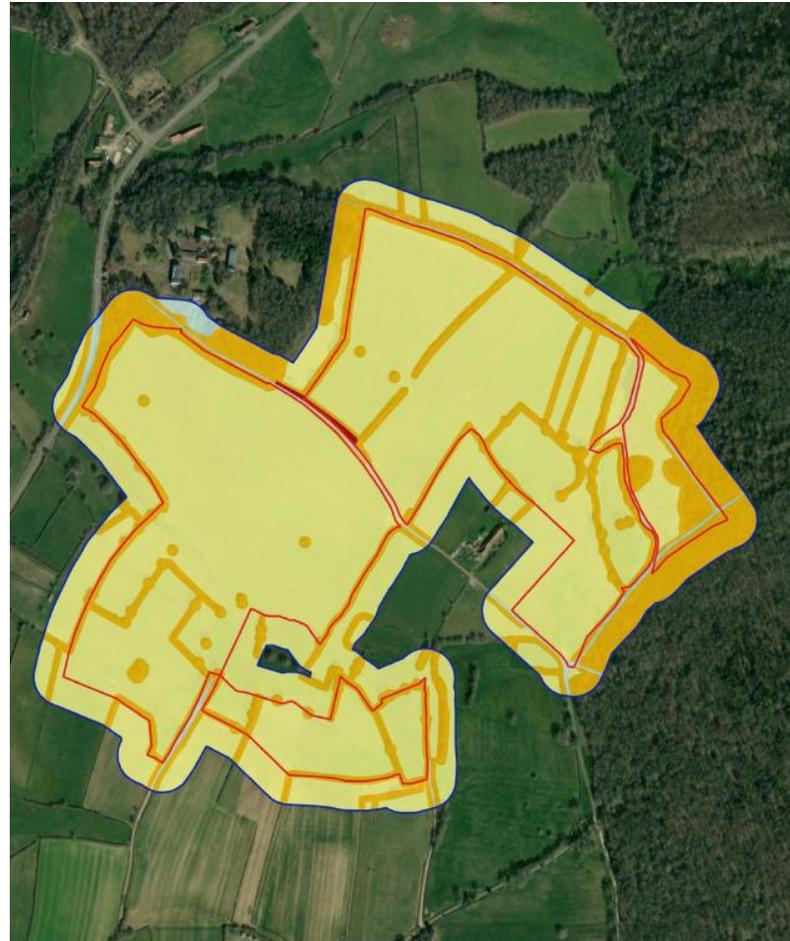


Légende Carte 13 - Localisation des zones humides au sein de la zone d'implantation potentielle

Zones d'étude	Zones humides	Habitat aquatique
Zone d'implantation potentielle	Critères pédologiques	Mare
Aire d'étude immédiate	Critères floristiques	

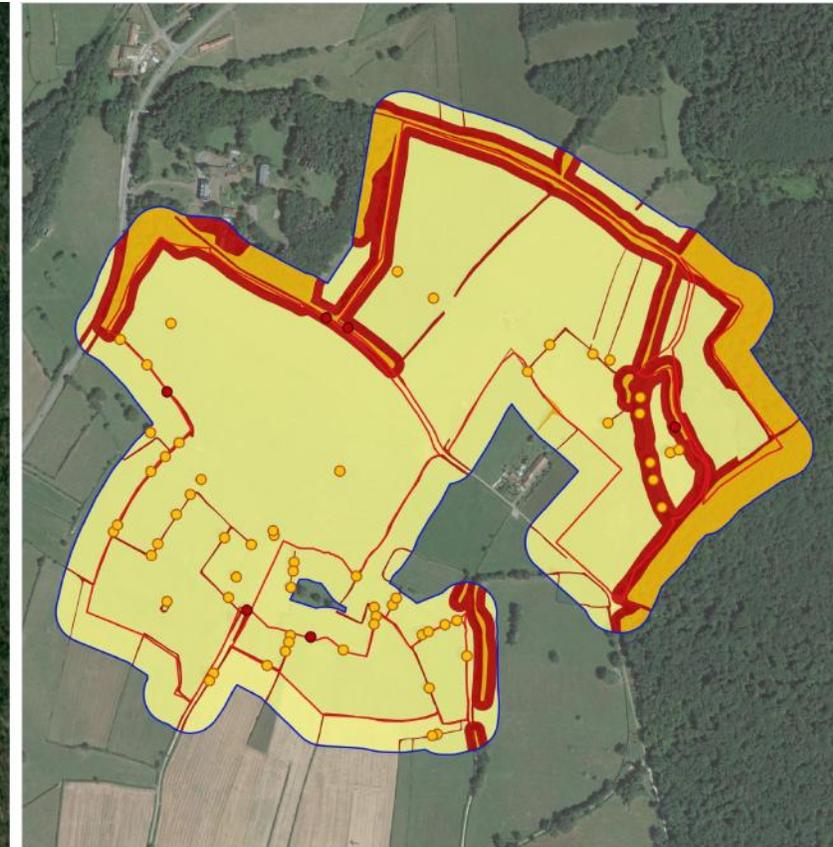
L'avifaune et les chiroptères

- Les enjeux se concentrent sur les **espaces semi-ouverts et fermés** (haies arbusives, fourrés, boisements, arbres à cavités) favorables à la nidification d'espèces patrimoniales. Ils présentent un enjeu **modéré à fort**.
- Les milieux ouverts (pâtures, prairies, coupes forestières) servent de zone d'alimentation et de chasse tout au long de l'année. Bien que la reproduction y soit favorable pour certaines espèces, l'enjeu y est **faible**.



Légende Carte 20 - Synthèse des enjeux liés à l'avifaune

Zones d'étude	Niveaux d'enjeux
 Zone d'implantation potentielle	 Enjeu fort
 Aire d'étude immédiate	 Enjeu modéré
	 Enjeu faible
	 Enjeu très faible



Légende Carte 26 - Synthèse des enjeux chiroptérologiques

Zones d'étude	Niveaux d'enjeux
 Zone d'implantation potentielle	 Enjeu fort
 Aire d'étude immédiate	 Enjeu modéré
	 Enjeu faible

La faune – synthèse des enjeux par groupe



Avifaune

fort : haies arbustives et arborées

Modéré : lisière de boisement et boisement

Faible : milieux ouverts, zones humides



Chiroptères

Faible : mares et milieux ouverts

Modéré : boisement de feuillus

fort : arbres à cavités, haies arbustives, lisières arborées



Mammifères

Modéré : Boisement, lisière, prairie humide présence du Putois d'Europe

Très Faible à faible : Ensemble de la zone et prairie non humide



Amphibien et Reptile

Très Faible à faible : global

Modéré : Lisière de boisement : lézard des souches



Entomofaune

Très Faible à faible (global)

Les enjeux faune / flore : des enjeux globalement modérés



Légende

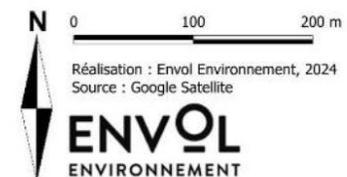
Carte 37 - Synthèse des enjeux globaux

Zones d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

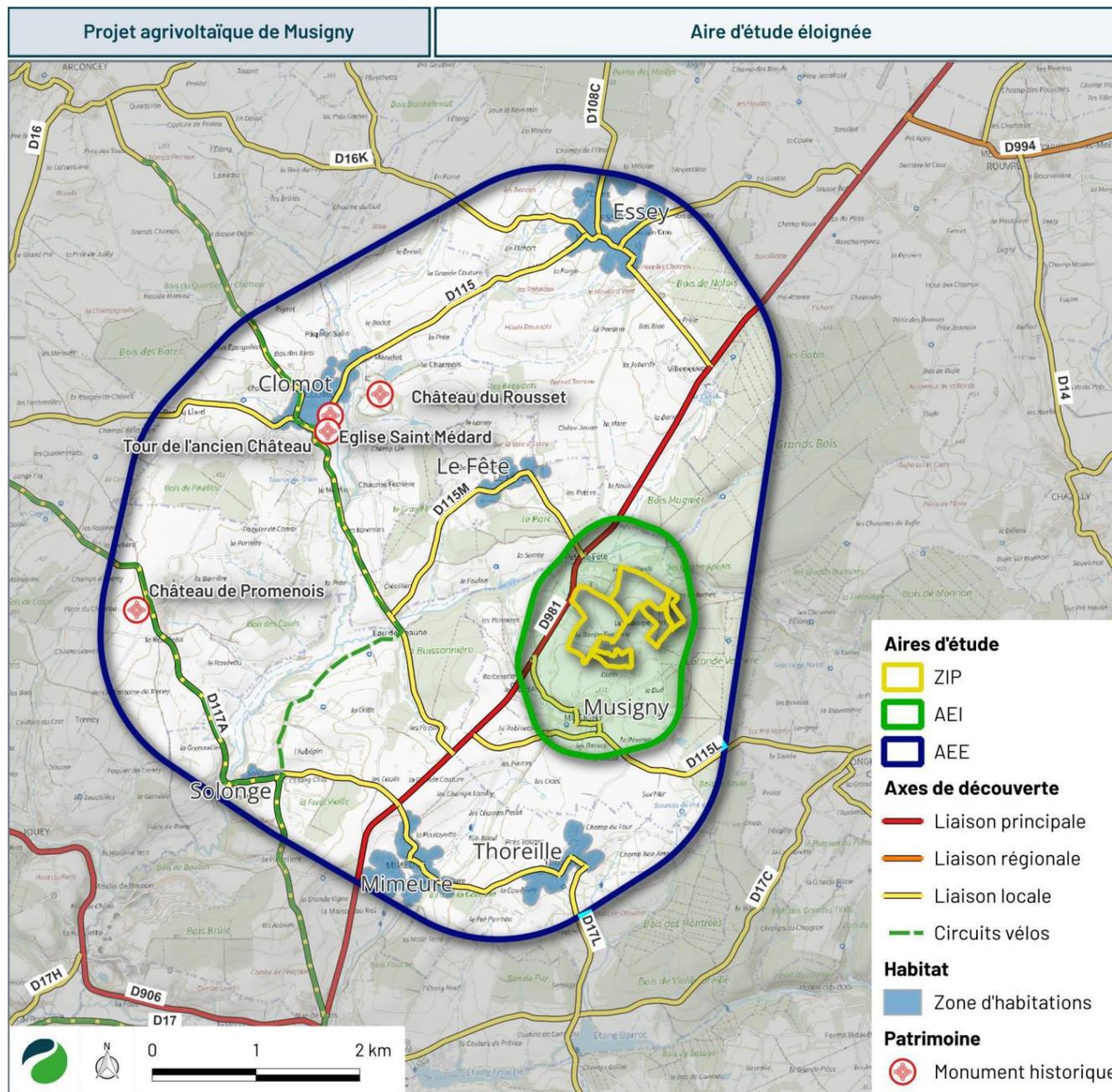
Niveaux d'enjeux

-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



Le patrimoine

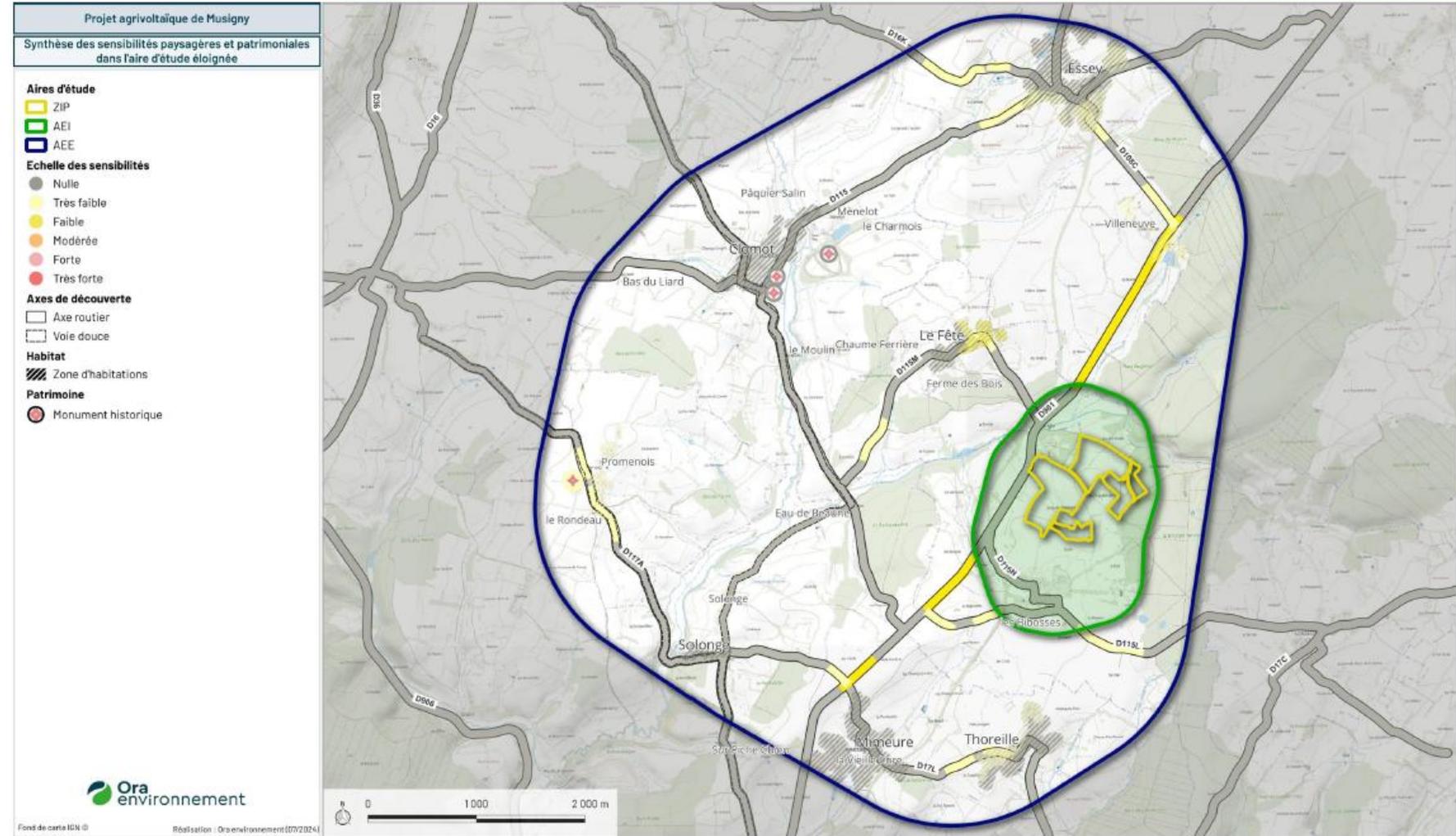
- **Aucun monument historique** identifié dans le périmètre de protection de 500 m.
- Pas de site patrimonial remarquable, ni de site inscrit ou classé sur la zone d'étude.
- Aucun sentier balisé ou chemin de grande randonnée n'est recensé
- 4 monuments historiques dans l'aire élargie, sans sensibilité vis-à-vis du site.



Le paysage éloigné et proche

- Aucune visibilité depuis les monuments historiques.
- Sensibilité visuelle forte sur les lieux d'habitations à proximité du projet (Petit le Fête et la Chaume Bernis).
- Sensibilité visuelle très faible à faible depuis les communes alentours.
- Visibilité depuis la route RD981 avec une sensibilité modérée.

4.2.6 Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale de l'aire d'étude éloignée



Carte 18 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire d'étude éloignée

Une implantation adaptée à l'étude environnementale et paysagère

Retrait 12 m des premières tables rapport au boisement

Evitement des zones humides floristiques et pédologiques

Préservation des haies dans la zone d'emprise

Evitement des pieds d'Oenanthe peucedanifolia

Evitement des prairies de fauche planitaire subatlantique

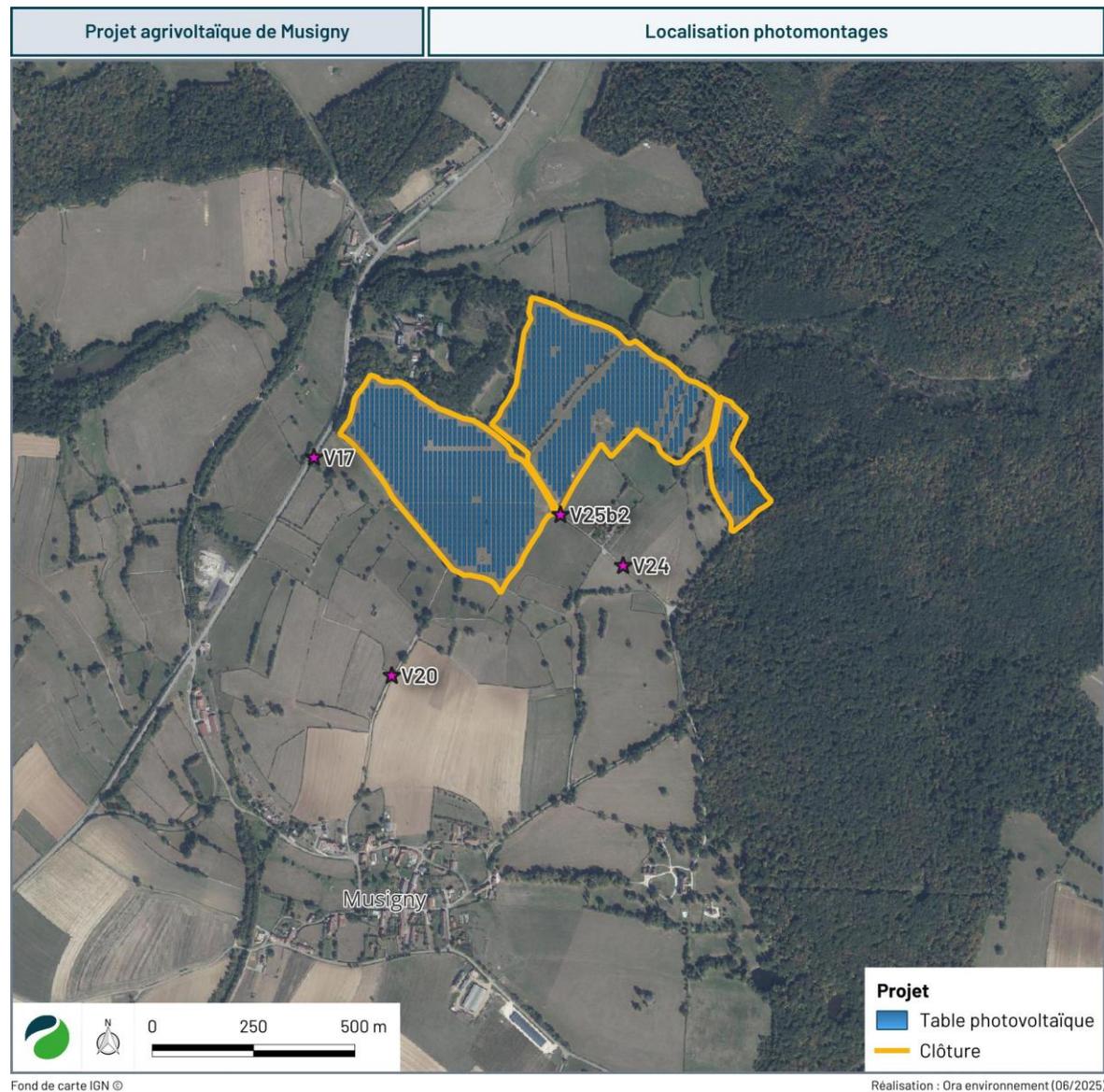


Une implantation adaptée au projet agricole

- Surface clôturée : 31,6 ha
- Surface de panneaux : 8,34 ha
- Puissance estimée : 18,43 MWc
- Taux de recouvrement : 38,38 %
- Equivalent en consommation de 11 000 personnes.
- EIR : 12 m zone OUEST et CENTRE / 12,50m zone EST
- Parc de contention à l'entrée des installations
- Abreuvoirs et clôtures mobiles pour 3 blocs de pâturage dans la zone ovine OUEST.



L'intégration paysagère : les photomontages



La vue depuis le sud du projet



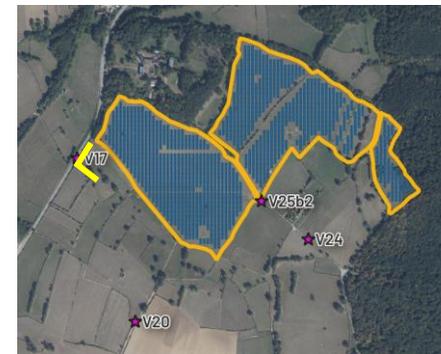
Etat existant



Etat projeté année 1



La vue depuis la RD981



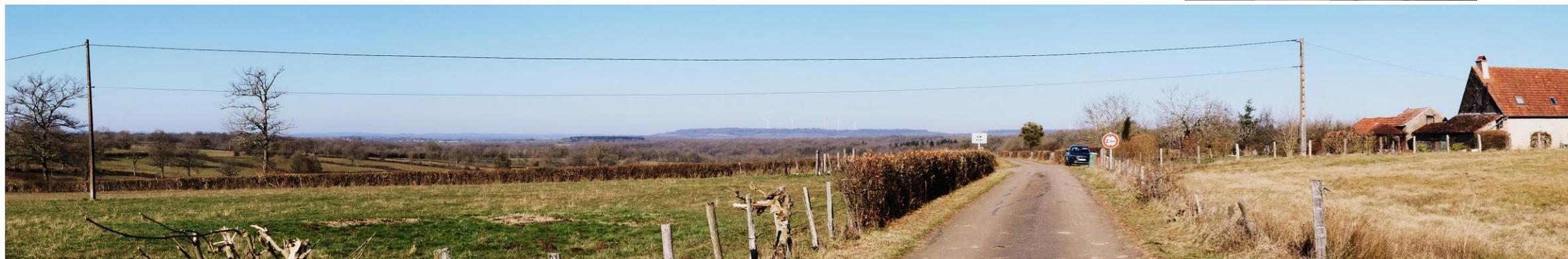
Etat existant



Etat projeté année 1



La vue depuis la Chaume Bernis

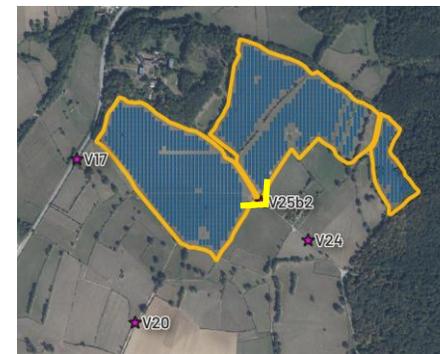


Etat existant



Etat projeté année 1

La vue depuis l'entrée du parc (zone ouest)



Etat existant



Etat projeté année 1 : avec haie de 2 m



Un projet mené en concertation avec le territoire

Une concertation sur-mesure :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec les acteurs

Les avancées du projet:

- Multiples échanges avec la commune depuis 2021
- Présentation du projet à Monsieur le Président de la communauté de communes le 30 octobre 2024
- Rencontre du conseil municipal, ouvert à la population le 12 juin 2025
- Organisation d'un comité de projet le 12 juin 2025

Actions à venir :

- Poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire
- Organisation d'une enquête publique par les services de l'Etat
- Rendez-vous avec Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture le 2 juillet 2025
- Communication autour de la mise en place du financement participatif



06

SYNTHESE



L'estimation des retombées fiscales

- **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 62 000 € par an** selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 18,43 MWc.
- Régime de fiscalité de Musigny : FPA – fiscalité professionnelle additionnelle.
- **Mise en place d'un financement participatif**

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 18,43 MWC

Communauté de communes Pays Arnay Liernais



Commune de Musigny



Département de Côte d'Or

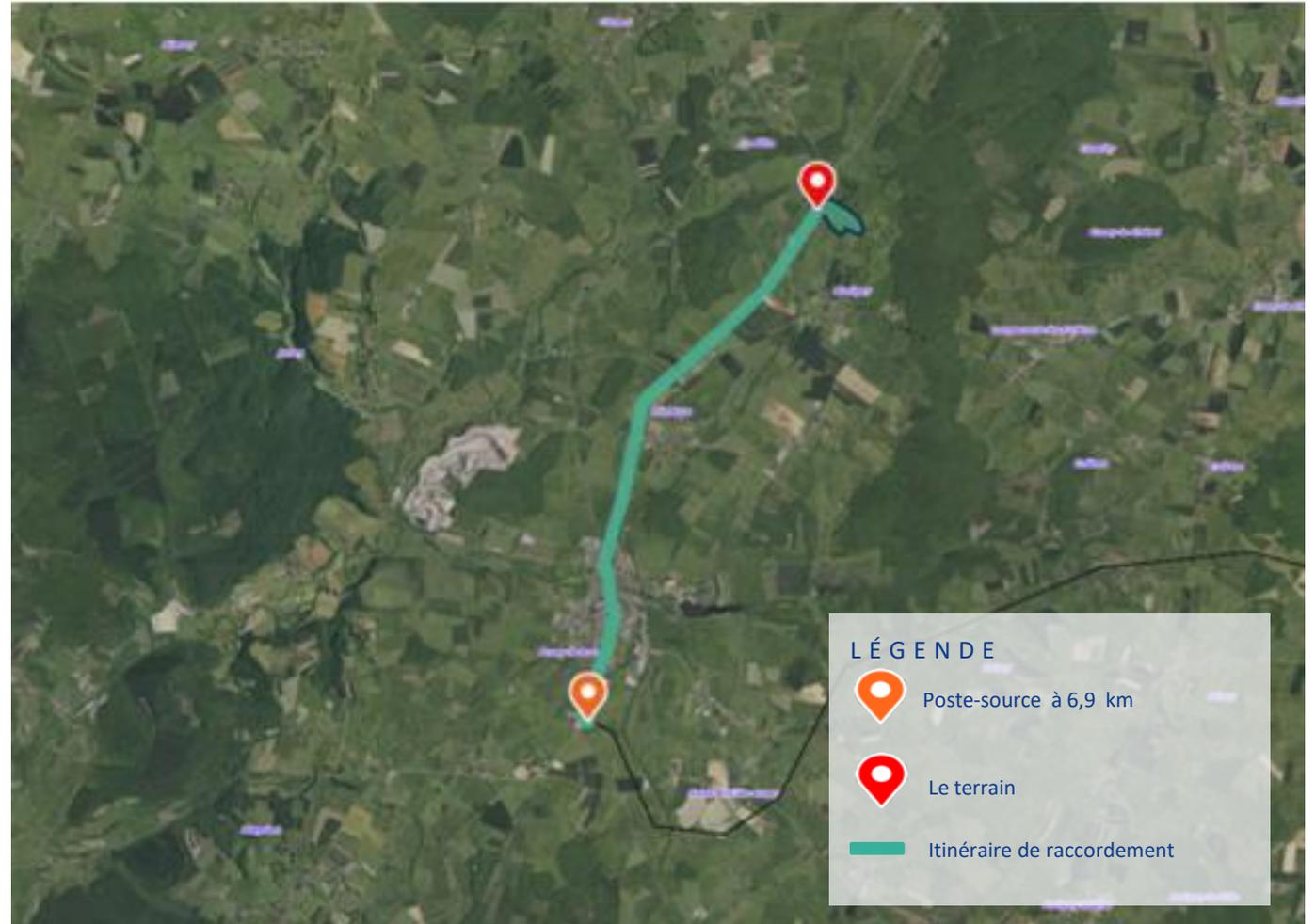


■ TAXE FONCIÈRE ■ CET ■ IFER

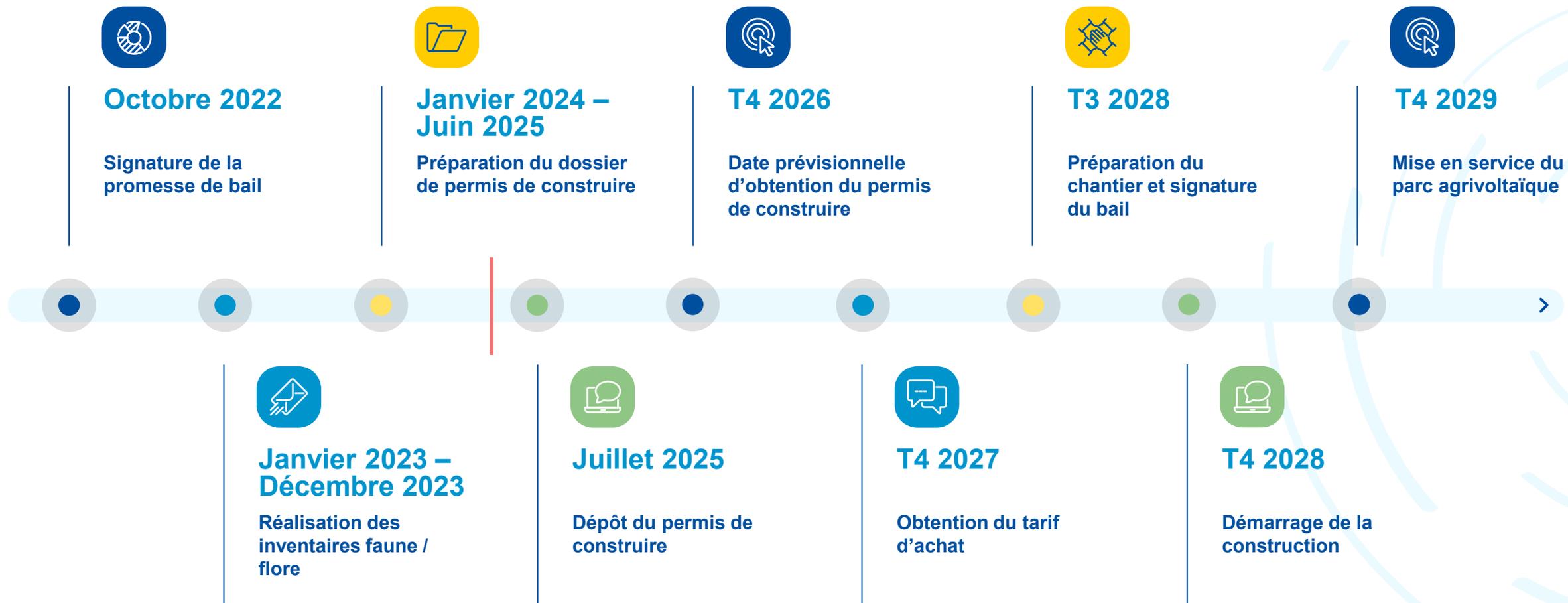


L'hypothèse de raccordement

- Poste-source le plus proche : **Arnay-le-Duc**
- Capacité de transformation HTB/HTA disponible : **11,1 MW**
- Nombre de transformateur : **1**
- Distance de raccordement : **6,9 km**
- Travaux en cours : **Ajout d'un transformateur**



Le planning prévisionnel du projet



Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de M. Axel Bigeard et M. Pascal Bize



Des **retombées économiques** pour la commune de Musigny, la **communauté de communes** et le **Département** sur toute la durée de vie du projet.



18,43 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ **11 000 personnes**.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.



Des questions ? Contactez-nous

concertation-projets@photosol.fr

